

« C'est important, la musique...La seule chose qui fédère les jeunes gens. Une sorte d'espéranto ».
Françoise Giroud, La Rumeur du monde

Cursus préprofessionnel



Dans son rapport final concernant l'enseignement musical pré-supérieur en Europe, le groupe de travail « Polifonia »* souhaite formuler notamment les recommandations suivantes :

- Reconnaître l'importance d'un enseignement musical pré-supérieur fort comme une condition essentielle à la constitution d'un paysage musical de grande qualité dans tous les pays européens ;
- Reconnaître l'importance d'un enseignement musical pré-supérieur de haut niveau en tant qu'outil de développement de compétences créatives, personnelles et relationnelles, ainsi que de la cohésion sociale, pour les jeunes en général, et non pas uniquement pour ceux qui ambitionnent de devenir des musiciens professionnels.

***"Polifonia" est le plus grand projet consacré à l'enseignement musical supérieur. Il a débuté en 2004 et étudie actuellement divers sujets liés à la formation musicale professionnelle en Europe.**



Sommaire

Préambule	3
Association des parents d'élèves, des étudiants et des amis de l'école de musique (AEM)	3
Historique	4
Atouts neuchâtelois	4
Cursus préprofessionnel d'excellence	5
Possibilité d'une voie rapide	5
Caractéristiques	6
Conservatoire de musique neuchâtelois	7
Ecolages	8
Contacts	8

Préambule

Le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMN) a souhaité redéfinir un cursus préprofessionnel de qualité, permettant l'accès de ses élèves aux Hautes Ecoles de Musique (HEM).

L'ancien cursus, en effet, ne garantissait plus l'acquisition des prérequis exigés par les HEM, tant dans la formation proposée que dans sa durée. Ainsi, si les compétences musicales de l'étudiant alliées à une puissante motivation restent indispensables, l'ajout de nouvelles disciplines telles la musique de chambre, la pratique orchestrale ou l'étude d'un instrument complémentaire se révèle nécessaire.

Il en va de l'existence même de cette formation. Afin de la préserver, le CMN propose un nouveau cursus préprofessionnel, adapté aux exigences actuelles, pour favoriser l'accès de ses élèves à la formation musicale professionnelle et maintenir une tradition d'excellence dont Neuchâtel s'est toujours réclamé.

Pour soutenir cette formation et couvrir l'inévitable augmentation de son coût, le CMN a initié pour la première fois une recherche de fonds, dans le domaine public et privé. C'est l'occasion pour le CMN de tisser de nouveaux liens et d'instaurer une relation privilégiée avec des partenaires, acquis à ces idées fondamentales : excellence de la formation et valorisation des qualités d'accueil du canton.

Le comité **de l'Association des parents d'élèves, des étudiants et des amis de l'école de musique (AEM)**, a accepté à l'unanimité, en date du 4 février 2009, de s'investir dans la recherche de fonds destinée à revaloriser le cursus préprofessionnel proposé par le Conservatoire de musique neuchâtelois.

Les statuts de l' **Association des parents d'élèves, des étudiants et des amis de l'école de musique (AEM)**, association à but non lucratif au sens des articles 60ss du Code civil suisse, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

http://www.cmne.ch/fileadmin/documents/Administration_PDF/statuts_AEM.pdf,

Historique

Le CMN est défini depuis 2007 comme une entité cantonale répartie sur plusieurs sites d'enseignement, les principaux étant ceux de la Chaux-de-Fonds-Le Locle, de Neuchâtel et de Fleurier. A la rentrée 2008, il comptait 1743 élèves en cours individuels et 131 professeurs.

Le cursus proposé par le Conservatoire se décline en 4 degrés, compte non tenu des formations préparatoires, d'une durée maximale de 3 ans chacun, - élémentaire, moyen, secondaires 1 et 2 -, avant que l'étudiant n'opte pour la voie menant au certificat de fin d'études ou à une formation **préprofessionnelle**.

Force est de constater que la formation professionnelle du musicien fait actuellement l'objet d'une restructuration massive qui modifie conséquemment le profil d'admission dans les Hautes Ecoles de musique avec une augmentation non négligeable des exigences. De plus, pour les élèves issus des écoles de musique suisses, la concurrence actuelle, étrangère notamment, augmente les difficultés d'une admission en HEM.

L'ancien cursus de formation préprofessionnelle, non modifié de façon notable depuis 1993, ne correspondait plus aux exigences d'entrée en Haute école de musique. La formation qu'il proposait ne souscrivait pas aux acquis souhaités et le temps de préparation se révélait insuffisant. Pour subsister, il a donc été redéfini afin de permettre une préparation adéquate et reconnue comme telle.

En outre, la Haute Ecole de musique de Genève permettant désormais sur le site de Neuchâtel une formation professionnelle, il paraît essentiel que le Conservatoire de musique neuchâtelois puisse affirmer un cursus **préprofessionnel** d'excellence et de **proximité**. Il est en effet improbable d'envoyer des adolescents suivre une formation préprofessionnelle à Genève ou à Lausanne, en parallèle à leurs études secondaires.

Une commission de professeurs du Conservatoire s'est formée à l'automne 2007 pour mener ce dossier à bien.



Atouts neuchâtelois

Neuchâtel, de tous temps, a été considéré comme un des centres majeurs d'apprentissage du français. Un complément de formation de ce type serait à même d'intéresser des étudiants de Suisse et de l'étranger.

La situation géographique de Neuchâtel, son environnement culturel et social paraissent également être des atouts d'importance pour attirer les élèves d'autres régions et étrangers.

Enfin, la récente Association des parents d'élèves, des étudiants et des amis de l'école de musique est à même de proposer un hébergement de type familial.

Cursus préprofessionnel d'excellence

Il apparaît primordial que l'intérêt et l'investissement d'étudiants issus du cursus « école de musique » puissent être révélés suffisamment tôt et bénéficier en « amont » d'une formation adaptée. Il semble important en effet d'acquérir non seulement le plus tôt possible les bases techniques nécessaires, mais également de développer des qualités musicales et de culture générale et de faire la preuve, enfin, d'une volonté et d'une détermination sans faille.

Le nouveau cursus est défini sur 3 ans, il est centré sur un accompagnement individualisé de l'étudiant et introduit de nouvelles disciplines, dont la **musique de chambre, la pratique orchestrale** et l'étude d'un **deuxième instrument**, ainsi qu'un cours **de déchiffrage**. Un **cours de français** pourrait être intégré à cette grille de programme. Cette offre, nouvelle, permettra alors la prise en charge d'élèves de Suisse et de l'étranger et constituerait un atout indéniable.

Disciplines	Durée	Dotation
Instrument principal	3 ans	2 cours hebdomadaires de 45'
Solfège	3 ans	60' sur deux ans 90' la 3 ^{ème} année
Harmonie préparatoire	2 ans 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	60'
Piano ou 2 ^{ème} instrument	2 ans, A choix, mais de préférence en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	30'
Déchiffrage	1 an, 1 ^{ère} année,	60'
Culture générale	2 ans, 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	90'
Orchestre	Equivalent 1 an, à définir	
Musique de chambre	Equivalent 1 an, à définir	Stages et Masterclasses

N.B : Le nombre d'étudiants en cours collectif a été limité idéalement à 5.

Ce programme est déterminé précisément en concertation avec les Hautes écoles de musique pour établir les prérequis souhaités lors d'une entrée en *bachelor* et un tuilage des enseignements semble vivement conseillé, en particulier lors de stages et de cours de maîtres, mais également en fin de cursus préprofessionnel.

Possibilité d'une voie rapide

Une, voire deux années de formation, adaptées à des formations préliminaires lacunaires sont proposées notamment à des étudiants issus d'école ne bénéficiant pas d'un cursus préprofessionnel ou, venus de l'étranger, au bénéfice d'une formation nécessitant des compléments.

Caractéristiques

Une charte, définie par un contrat, a été imaginée par la commission. Elle définit les responsabilités et les engagements tant du professeur que de l'élève et permet d'assurer une connaissance et un accord commun quant aux enjeux de la formation préprofessionnelle. En effet, le cycle préprofessionnel se révèle particulièrement délicat. S'il est destiné à accueillir des étudiants dont le potentiel musical est important, il se devrait d'être également un cycle permettant l'analyse, la confirmation voire la remise en question du désir de l'étudiant d'une formation professionnelle.

A ce titre, le professeur se devra d'observer

- Un suivi individualisé jalonné par des bilans ponctuels.
- Une grande adaptabilité à la situation personnelle de chaque étudiant.
- Une connaissance approfondie des exigences d'une formation professionnelle et des éléments nécessaires à sa préparation.
- Une concertation avec les différents intervenants de la formation, de la direction de l'école et des éventuels interlocuteurs de l'enseignement professionnel.

Pareillement, l'étudiant veillera à

- Respecter les consignes de l'école concernant sa formation.
- Accepter les bilans rapprochés et d'éventuels aménagements pédagogiques à eux liés.
- Un engagement important permettant de vérifier ses aptitudes, -non artistiques en particulier-, à débiter une formation professionnelle.

N.B. un soutien familial, accepté comme tel, semble également indispensable.

• Prérequis de l'étudiant

1. Dossier détaillé (cursus suivi, répertoire « authentifié » etc..)
2. Entretien de motivation
3. Formation théorique : Entretien de classement individuel
4. Formation instrumentale/vocale :
Examen d'admission : Répertoire à choix libre, époques et styles différenciés représentatifs des acquis techniques et musicaux.

N.B. Une information préalable sur les exigences de la formation est indispensable.

- Examen **éliminatoire en fin de 1^{ère} année, permettant une meilleure appréciation de l'étudiant**

Jury : 1 généraliste (directeur CMN), 1 spécialiste, 1 membre de la direction, + prof CMN et/ou prof souhaité avec voix consultative.



Conservatoire de musique neuchâtelois

Le Conservatoire de musique neuchâtelois se réclame d'une identité désormais cantonale, gage d'une harmonisation pédagogique et artistique, qui souligne une mission renforcée dans le domaine de l'éducation musicale. Cette évolution se nourrit des héritages de deux histoires parallèles, - les sites de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds, qui ont fêté en 2007 les 90 et 80 ans de leur création -, menées durant près d'un siècle par des musiciens engagés et souvent visionnaires.

Ensemble, ils ont généré à Neuchâtel une formation musicale d'excellence et reconnue comme telle. Une éducation adaptée aux désirs de chacun, - leçons individuelles et cours collectifs, enseignement du langage musical, pratique de la musique d'ensemble -, de même qu'un cadre pédagogique clairement défini, permettent une formation de qualité, structurée en différents paliers, du degré préparatoire au certificat supérieur.

Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds offrent des conditions d'accueil idéales. Le Conservatoire de La Chaux-de-Fonds, bâtiment de l'ancienne préfecture, a été entièrement rénové il y a une quinzaine d'années et bénéficie de salles d'enseignement, d'une salle de concert, - la salle Faller -, et de locaux d'accueil remarquables.

A Pâques 2009, le **Conservatoire de musique neuchâtelois, site de Neuchâtel**, la Haute Ecole de musique de Genève - Site de Neuchâtel et la Haute école de gestion Arc ont intégré un nouveau bâtiment, qui leur est consacré, sur le plateau de la Gare à Neuchâtel. L'institution va ainsi pouvoir, sur ses deux sites principaux, non seulement développer et améliorer son potentiel de formation, mais offrira de plus, en partenariat avec la HEM-Genève et la HEG Arc, une nouvelle possibilité d'accueil et d'échanges tant pour les villes que le canton. Dotée d'un parc instrumental et pianistique renouvelé, elle disposera notamment sur l'ensemble des sites de deux salles de concerts et de plusieurs salles d'audition au bénéfice d'un équipement technique performant.

Ecolages

Le coût du nouveau cursus se monte à CHF 47'000.- compte non tenu de cours de langues ou d'un hébergement, dont une estimation forfaitaire individualisée reste à établir.

Un écolage, porté au quart du coût annuel, a été défini à CHF 4'000/annuel (possibilité de bourses).

Le projet prévu définit une base de 10 étudiants/année, soit 30 étudiants pour un cursus complet.

Contacts :

Direction du Conservatoire de musique neuchâtelois
François Hotz, francois.hotz@ne.ch

Site de Neuchâtel	Clos-Brochet 30-32	032 725 20 53 Fax 725 70 24	conservatoire.NTEL@ne.ch
Site de La Chaux-de-Fonds	Léopold-Robert 34	032 889 69 12 Fax 889 60 54	conservatoire.CDF@ne.ch

Association des parents d'élèves, des étudiants et des amis de l'école de musique (AEM)

Président de l'AEM.

Jean-Claude Kohler
Chez-Guenet 3
2406 La Brévine

jclkohler@bluewin.ch